

République Française
Département de l'Isère
Commune de REVEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 12

Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Anne Isabelle, Caroline Driol, Cathy Peloso, Thierry Rutgé, Astrid Bouchard, Antoine Crezé.

Procurations : Stéphane Mastropietro à Caroline Driol, Dominique Capron à Patrick Hervé.

Absents : Christophe Corbet, Mireille Berthuin, Frédéric Géromin.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il/elle a acceptées.

Date de la convocation : 30 juin 2022

DELIBERATION N°2

Objet : Attribution d'une subvention dans le cadre de la Tournée des refuges

Rapporteur : Mme BOURDELAIN

Le projet La Tournée des Refuges, porté par l'association Tabaze, consiste en la diffusion de concerts dans les refuges des Alpes. Pour sa 11ème édition, la Tournée des refuges s'arrête au Refuge de la Pra le 30 juin 2022. L'association sollicite la commune pour la participation aux frais du concert.

Ceci étant exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE d'accorder la somme de 200€ à l'association Tabaze pour la réalisation de son projet la Tournée des refuges,

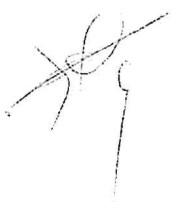
CHARGE Madame la Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Des crédits non alloués sont prévus sur le compte 6574.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité à Revel, le 4 juillet 2022

Pour extrait certifié conforme

Patrick Hervé,
Secrétaire de séance



Coralie BOURDELAIN,
Maire de Revel

